

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2553

13 octobre 2012

SOMMAIRE

Anglo American Finance 4	122517	Galileo Food S.A.	122544
Auto Avenir Plus s.à r.l.	122524	Glaisins Investment S.A., SPF	122544
Avaya Luxembourg Investments S.à r.l. .	122520	GME Office Solutions s.à r.l.	122544
BSF Lux Transport Sàrl	122526	Harbour King S.à r.l.	122500
Captain Luxco 2 S.à r.l.	122523	IDS Gestion S.à r.l.	122509
Cofidom - Gestman S.à r.l.	122498	Immo Estate S.à r.l.	122542
Comofi	122498	Information Technology Masters Techno- logies S.A.	122515
Compagnie Européenne de Wagons S.à r.l.	122499	Kglynvest - Mundi S.A.	122525
Compagnie Financière Privée	122528	Kglynvest - Mundi S.à r.l.	122525
Concord International Marketing S.à r.l.	122499	KIO Exploration Liberia	122517
Constructions Basse Energie S.à r.l.	122499	LA Services S.à r.l.	122536
Copenhagen Airports S.à r.l.	122515	Las Palmeras S.A.	122525
CS International S.A.	122515	La Table de Frank S.à r.l.	122525
CV2A	122515	LBREP II Fox S.à r.l.	122526
Daher International Development S.A. .	122516	LBREP II Fox S.à r.l.	122525
Dartmouth Luxembourg S.à r.l.	122516	L'Hôtel S.à r.l.	122525
De Vlier Lux S.A.	122516	Lintra S.A., SPF	122519
Dominus Consulting S.A.	122517	LMGC Luxembourg S.à r.l.	122520
Duara SA	122517	LNG International S.A.	122520
Duwo Auto S.à r.l.	122517	LNG International S.A.	122519
EB8 Mixer S.à r.l.	122542	Loirau Investment S.A.	122519
Eggborough HoldCo 1 S.à r.l.	122542	Lubat S.A.	122516
Elastik S.à r.l.	122542	Luxembourg Future Lane S.A.	122524
Elle S.A.	122543	Lux Estates S.A.	122519
Elle S.A.	122543	Lux Moebel TEC Sàrl	122523
Elle S.A.	122543	Marchese Investments S.A.	122523
E.R.M. Consulting S.A.	122541	Mercure International S.A.	122499
ETF - EUROVIA TRAVAUX FERROVIAI- RES Luxembourg S.A.	122543	Merp S.à r.l.	122523
Eurochem Réassurance	122498	Mete S.A.	122523
Exeter Luxembourg S.à r.l.	122544	Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A.	122537
Focus Investment	122543	Viewpoint S.A.	122537
FS Invest S.à r.l.	122529	ZIM Pacific Maritime Company S.à r.l. .	122498

ZIM Pacific Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 134.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Référence de publication: 2012120623/11.

(120163259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Cofidom - Gestman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 75.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012120725/10.

(120163095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Comofi, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 21.623.

EXTRAIT

Le siège social de la société COMOFI, en liquidation volontaire R.C.S. Luxembourg n° B21623 auprès de la société International Corporate Activities, Intercorp S.A., L -1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012120727/14.

(120163034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Eurochem Réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.434.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire en date du 31 août 2012

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Résolution 2: Démission de Monsieur Yves Moreels

Le Conseil d'Administration prend note de la démission avec effet au 1^{er} septembre de Monsieur Yves Moreels en qualité d'Administrateur.

Résolution 3: Cooptation de Monsieur Guy Clerdent

Le Conseil d'Administration coopte Monsieur Guy Clerdent résidant 47 Trix du Vieux Mayeur, B-4670 Blegny, en qualité d'Administrateur. Son mandat sera ratifié lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012120794/19.

(120163346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Compagnie Européenne de Wagons S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.678.

En date du 24 mai 2012 et avec effet au 1^{er} mai 2012, Wilbur Louis Ross, avec adresse au 328, El Vedado Road, FL 33480 Palm Beach, Etats-Unis, a démissionné de son mandat de Gérant de la société COMPAGNIE EUROPEENNE DE WAGONS S.à.r.l., avec siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107678.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120728/14.

(120163224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Concord International Marketing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.577.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012120731/10.

(120163113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Constructions Basse Energie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 161.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012120732/10.

(120163149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Mercure International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.071.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 septembre 2012

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur,
2. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Madame Michèle MORIOT, administrateur de sociétés, née à Châteauroux (France), le 10 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
4. Monsieur Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trêve (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MERCURE INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012120961/20.

(120163044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Harbour King S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 171.493.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Southern Cross Latin America Private Equity Fund IV, L.P., a limited partnership existing under the laws of Canada, having its registered office at c/o Blakes Extra-Provincial Services Inc., 199 Bay Street, Suite 2800, Toronto, Ontario M5L1A9, represented by its general partner Southern Cross Capital Partners IV, L.P., a Canadian limited partnership, having its registered office at c/o Blakes Extra-Provincial Services Inc., 199 Bay Street, Suite 2800, Toronto, Ontario M5L1A9, represented by its general partner SC GP Company IV Limited, a company existing under the laws of Ireland, having its registered office at 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland (the Sole Shareholder),

here represented by Annick Braquet, employee of Notary Henri Hellinckx, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Harbour King S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorization.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favors or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).**8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is also at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, such majority must include the affirmative vote of at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. If the Company is managed by a sole manager, the Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. If the Company is managed by a sole manager, the Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions shall be sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Where the number of shareholders is reduced to one (1), any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

13.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and decreased by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realize the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realization of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and payment

Thereupon,

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of an aggregate amount of twenty five thousand United States Dollars (USD 25,000) to be allocated as follows:

- An amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) to the share capital account of the Company; and

- An amount of five thousand United States Dollars (USD 5,000) to the share premium account of the Company.

The evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Ricardo Rodriguez, principal of the Southern Cross companies, born on October 7, 1952 in Cuba, residing professionally at 41 West Putnam Ave., 2nd Floor, Greenwich, CT 06830, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Laetitia Ambrosi, born on March 12, 1975 in Lyon, France, residing professionally at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Alexandra Petitjean, born on July 22, 1979 in Remiremont, France, residing professionally at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dixième jour de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Southern Cross Latin America Private Equity Fund IV, L.P., une société en commandite régie par les lois du Canada, ayant son siège social à c/o Blakes Extra-Provincial Services Inc., 199 Bay Street, Suite 2800, Toronto, Ontario M5L1A9, représentée par son associé commandité Southern Cross Capital Partners IV, L.P., une société en commandite de droit canadien, ayant son siège social à c/o Blakes Extra-Provincial Services Inc., 199 Bay Street, Suite 2800, Toronto, Ontario

M5L1A9, représentée par son associé commandité SC GP Company IV Limited, une société régie par les lois d'Irlande, ayant son siège social au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, employée du Notaire Henri Hellinckx, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Harbour King S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales, à conditions qu'elle ait suffisamment de réserves distribuables à cette fin ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérant de classe A et un ou plusieurs gérant de classe B, le Conseil ne puisse délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B présents ou représentés votent en faveur de la décision.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants, à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société soit engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. Si la Société est gérée par un gérant unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. Si la Société est gérée par un gérant unique, la Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions doivent être adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, en conformité avec les Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consulté une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin de chaque année à 15 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg (c'est-à-dire un Jour Ouvrable), l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant, à la même heure et au même endroit.

13.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dans le mois suivant leur approbation par l'Assemblée Générale annuelle et au moins dans les sept mois suivant la date de clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont sujets à la re-nomination.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Sur ce,

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit aux vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) qui sera affecté comme suit:

- Un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) au compte de capital social de la Société; et
- Un montant de cinq mille dollars américains (USD 5.000) au compte prime d'émission de la Société.

Preuve de l'apport de ce montant a été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.300.-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Ricardo Rodriguez, chef des sociétés Southern Cross, né le 7 octobre 1952 à Cuba, dont la résidence professionnelle est située au 41 West Putnam Ave., 2nd Floor, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, dont la résidence professionnelle est située au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Alexandra Petitjean, née le 12 juillet 1979 à Remiremont, France, dont la résidence professionnelle est située au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi à Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire signe l'acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43045. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121226/533.

(120163529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

IDS Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.486.

—
STATUTS

L'an deux mille douze,

Le douze septembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Denys SOURNAC, dirigeant de sociétés, né le 1^{er} juillet 1963 à Chamalières (France), demeurant à F-01600 Reyrieux, 345, Montée de Bellevue et,

2.- Madame Isabelle VIDAL, épouse de Monsieur Denys SOURNAC, dirigeante de sociétés, née le 21 septembre 1963 à Lyon (France), demeurant à F-01600 Reyrieux, 345, Montée de Bellevue,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils arrêtent les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de «IDS GESTION S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, des parts sociales, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions.

3.3 La Société pourra fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par les lois luxembourgeoises.

3.4 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.5 La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

3.6 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.7 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quinze millions sept cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 15.784.000,00), représenté par (i) sept millions huit cent quatre-vingt-sept mille (7.887.000) parts sociales de catégorie A, (ii) sept millions huit cent quatre-vingt-douze mille (7.892.000) parts sociales de catégorie B, ainsi que (iii) cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie C, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, soit un total de quinze millions sept cent quatre-vingt-quatre mille (15.784.000) parts sociales, toutes souscrites et entièrement libérées (sauf lorsque le contexte le requiert, les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B et les parts sociales de catégories C étant appelées collectivement les Parts Sociales ou individuellement, une Part Sociale).

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une Part Sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Parts Sociales des associés par la Société, exclusivement de la catégorie de parts sociales dont relève l'associé concerné et la prime d'émission qui lui est associée, ou pour effectuer des distributions aux associés uniquement de la catégorie de parts sociales dont relève l'associé concerné et la prime d'émission qui lui est associée.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de Parts Sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

7.2 Les membres du Conseil de Gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pourcent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

A. Monsieur Denys SOURNAC, préqualifié, déclare avoir souscrit à (i) sept millions huit cent quatre-vingt-sept mille (7.887.000) parts sociales de catégorie A et (ii) cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie C, de la Société et avoir entièrement libéré lesdites parts sociales par des apports en nature consistant en (i) quarante-huit mille trois cents (48.300) parts sociales de ID SOURNAC S.C., une société civile de droit français, ayant son siège social au 345, Montée de Bellevue à F-01600 Reyrieux (France) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg en Bresse (France) sous le numéro 523.493.724, ainsi que (ii) cent quatrevingt-huit mille (188.000) actions de MEDICREA INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 14, Porte du Grand Lyon à F-01700 Neyron (France) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg en Bresse (France) sous le numéro 393 175 807 (les Titres DS Apportés).

Cet apport en nature est évalué à dix millions quatre cent cinquante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 10.451.985,00), dont un montant de sept millions huit cent quatre-vingt-douze mille euros (EUR 7.892.000,00) est affecté au capital social de la Société, un montant de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,00) est reversé à l'apporteur à titre de soulte, et le solde, soit un million huit cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.809.985,00) est versé à titre de prime d'émission sur les parts sociales de catégorie C émises (l'Apport en Nature DS).

La valorisation de l'apport en nature est décrite dans un rapport d'évaluation daté du 12 septembre 2012, qui restera annexé au présent acte.

Monsieur Denys SOURNAC certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

- l'Apport en Nature DS est fait sur la base d'une déclaration d'apport datée du 12 septembre 2012, qui restera annexée au présent acte, dans laquelle Monsieur Denys SOURNAC a conclu d'apporter les Titres DS Apportés;
- il est propriétaire de tous les Titres DS Apportés;
- toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni d'autres droits attachés aux Titres DS Apportés par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs actions ou parts sociales lui soient transférées;
- il a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;
- les Titres DS Apportés sont, à la meilleure connaissance de Monsieur Denys SOURNAC, libres de toute charge et librement transférables à la Société;
- le transfert des Titres DS Apportés sera inscrit dans le registre d'actionnaires ou des associés des sociétés.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des actions, Monsieur Denys SOURNAC, en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

B. Madame Isabelle VIDAL, épouse SOURNAC, préqualifiée, déclare avoir souscrit à sept millions huit cent quatre-vingt-douze mille (7.892.000) parts sociales de catégorie B de la Société et avoir entièrement libéré lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en quarante-huit mille trois cents (48.300) parts sociales de ID SOURNAC S.C., une société civile de droit français, ayant son siège social au 345, Montée de Bellevue à F-01600 Reyrieux (France) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse (France) sous le numéro 523.493.724 (les Titres IS Apportés).

Cet apport en nature est évalué à huit millions six cent trente-sept mille euros (EUR 8.637.000,00), dont un montant de sept millions huit cent quatre-vingt-douze mille euros (EUR 7.892.000,00) est affecté au capital social de la Société et, le solde, soit un montant de sept cent quarante-cinq mille euros (EUR 745.000,00) est reversé à l'apporteur à titre de soulte (l'Apport en Nature IS).

La valorisation de l'apport en nature est décrite dans un rapport d'évaluation daté du 12 septembre 2012, qui restera annexé au présent acte.

Madame Isabelle VIDAL, épouse SOURNAC certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

- l'Apport en Nature IS est fait sur la base d'une déclaration d'apport datée du 12 septembre 2012, qui restera annexée au présent acte, dans laquelle Madame Isabelle VIDAL, épouse SOURNAC a conclu d'apporter les Titres IS Apportés;
- elle est propriétaire de tous les Titres IS Apportés;
- toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni d'autres droits attachés aux Titres IS Apportés par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs parts sociales lui soient transférées;
- elle a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;
- les Titres IS Apportés sont, à la meilleure connaissance de Madame Isabelle VIDAL, épouse SOURNAC, libres de toute charge et librement transférables à la Société;
- le transfert des Titres IS Apportés sera inscrit dans le registre des associés de la société.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des actions, Madame Isabelle VIDAL, épouse SOURNAC, en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Les documents prémentionnés, après avoir été signés "ne varietur", seront annexés au présent acte pour être formalisés avec celui-ci.

En conséquence de ce qui précède, les quinze millions sept cent quatre-vingt-quatre mille (15.784.000) parts sociales sont souscrites comme suit:

1.- Monsieur Denys SOURNAC, prénommé,	
- sept millions huit cent quatre-vingt-sept mille parts sociales de catégorie A	7.887.000
- cinq mille parts sociales de catégorie C	5.000
2.- Madame Isabelle VIDAL, épouse SOURNAC, prénommée, sept millions huit cent quatre-vingt-douze mille parts sociales de catégorie B	7.892.000
Total: quinze millions sept cent quatre-vingt-quatre mille parts sociales	15.784.000

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept mille euros (EUR 7.000,00).

Décisions des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes ont été nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Denys SOURNAC, dirigeant de sociétés, né le 1^{er} juillet 1963 à F-63400 Chamalières (France), demeurant à F-01600 Reyrieux, 345, Montée de Bellevue, en qualité de gérant de catégorie A;
- Madame Isabelle VIDAL, épouse SOURNAC, dirigeante de sociétés, née le 21 septembre 1963 à F-69006 Lyon (France), demeurant au 345, Montée de Bellevue à F-01600 Reyrieux (France), en qualité de gérante de catégorie A;
- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, docteur en droit, né le 10 août 1977 à Carpentras (France), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en qualité de gérant de catégorie B;
- Monsieur Grégory GUISSARD, juriste, né le 1^{er} août 1980 à Braine l'Alleud (Belgique), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en qualité de gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Sournac, I. Vidal, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2012. Relation: LAC / 2012 / 42536. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121248/277.

(120163410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Copenhagen Airports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2012.

Référence de publication: 2012120733/11.

(120163265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

CS International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 150.018.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012120735/10.

(120163112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

CV2A, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 170.009.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 13 septembre 2012

Il est décidé de nommer Monsieur Arnaud Pascal, né le 14 juin 1969 à Lille (FR), domicilié 2 allée des Emeraudes, F-69780 St Pierre de Chandieu, administrateur-délégué de la société, pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 15 des statuts, la société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont l'une sera obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012120737/14.

(120163171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Information Technology Masters Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 64.136.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 septembre 2012, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 mars 2013 et qui se tiendra en 2013:

Mr. Arno Jan ter Avest, ayant son adresse professionnelle à 1251 Ijweg, 2133 MJ Hoofddorp, the Netherlands

Mr. Stephen Boyd Solcher, ayant son adresse professionnelle à 2217, Maconda, 77027 Houston, USA

Mr. Ted Cory Bleuer, ayant son adresse professionnelle à 1626, Dunlavy #A, 77006 Houston, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012120879/19.

(120163240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Dartmouth Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 35.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.937.

Par résolutions signées en date du 8 septembre 2011, l'associé unique a pris la décision suivant:

1. Nomination du réviseur d'entreprise agréé suivant pour une durée indéterminée à partir du 8 septembre 2011:
PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec siège social à 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistré sous le numéro d'immatriculation B 65477.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Pour la société
Johannes de Zwart
Gérant B

Référence de publication: 2012120739/17.

(120163089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Daher International Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 82.075.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/09/2012.

Référence de publication: 2012120747/10.

(120163101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

De Vlier Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 82.683.

La société DE VLIER LUX S.A. susvisée, souhaite notifier aux tiers le changement d'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Peter DE ROO, laquelle est désormais la suivante:

29, Heidebergen, B-9830 Sint-Marten-Latem (Belgique),

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20.09.2012.

Référence de publication: 2012120748/12.

(120163318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Lubat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 166.008.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} août 2012

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide le transfert du siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé, à compter du 1^{er} août 2012.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} août 2012.

Pour extrait sincère et conforme à l'original
Fiduciaire C.G.S.
Signature

Référence de publication: 2012120934/15.

(120162932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Dominus Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 101.144.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012120752/10.

(120163111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Duara SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 85.714.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.09.2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012120754/12.

(120163187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Duwo Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 27.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012120758/9.

(120163244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

**KIO Exploration Liberia, Société à responsabilité limitée,
(anc. Anglo American Finance 4).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Brangance.
R.C.S. Luxembourg B 164.285.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of September
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared

KIO Investment Holdings (Pty) Ltd, incorporated and existing under the laws of South Africa, having its registered office in 124, Akkerboom Street, CNR John Vorster Road, Centurion, 0157 South Africa,
here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given on 17 September 2012;

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of ANGLO AMERICAN FINANCE 4 (hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Brangance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164.285, incorporated pursuant to a notarial deed dated 25 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3014 of 8 December 2011.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, then deliberates upon the following agenda:

Agenda:

1. To change the name of the Company from ANGLO AMERICAN FINANCE 4 to KIO Exploration Liberia; and
2. Subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

122518

First resolution

The sole shareholder resolves to change the denomination of the Company into "KIO Exploration Liberia".

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read henceforth as follows:

" **Art. 2. Name.** The Company exists under the name of "KIO Exploration Liberia"."

Whereof, this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept septembre.

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

KIO Investment Holdings (Pty), une société anonyme constituée et existant suivant les lois de l'Afrique du Sud, ayant son siège social à 124, Akkerboom Street, CNR John Vorster Road, Centurion, 0157 South Africa,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 septembre 2012.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de ANGLO AMERICAN FINANCE 4 (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.285, constituée suivant acte notarié en date du 25 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 3014 du 8 décembre 2011.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination de la Société de ANGLO AMERICAN FINANCE 4 en KIO Exploration Liberia; et
- 2) Modification afférente de l'article 2 des statuts de la Société.

L'associée unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la Société en «KIO Exploration Liberia».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Nom.** La Société existe sous le nom de «KIO Exploration Liberia.»»

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 septembre 2012. REM/2012/1124. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121046/77.

(120163527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

LNG International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.576.

A l'associé unique

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission comme administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Peter van Opstal.

Référence de publication: 2012120931/11.

(120163230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Loirau Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.665.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012120933/10.

(120163116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Lux Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 93.359.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 septembre 2012 que, Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes, pour terminer le mandat de Madame Anna Magdalena LAVALLE, décédée.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2012120937/15.

(120163073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Lintra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 26.638.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 21 septembre 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société Lintra S.A., SPF tenue le 21 septembre 2012, que les mandats des Administrateurs:

- Monsieur FREESE Günter;
- Madame FREESE-WAGNER Isolde Gerda;

Que le mandat de Commissaire aux Comptes:

- Benoy Kartheiser Management SARL, 45-47, route d'Arlon inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 33 849 ont été renouvelés pour une période de 6 années. C'est-à-dire, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour extrait sincère et conforme
 Référence de publication: 2012120926/18.
 (120163077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

LMGC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Pour LMGC Luxembourg S.à r.l.

Stéphane HEPIENUZE

Mandataire

Référence de publication: 2012120927/14.

(120162960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

LNG International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.576.

A l'associé unique

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission comme administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Pieter van Nugteren.

Référence de publication: 2012120930/11.

(120163230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Avaya Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 99, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 80.572.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of September;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

The company AVAYA INTERNATIONAL ENTREPRISES LIMITED, having its statutory office at The Atrium, Block A, Blackthorn Road, Sandyford Business Park, Sandyford Dublin 18 (Ireland) and its effective place of management and control in L-1260 Luxembourg, 99 rue de Bonnevoie, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 81.868,

duly represented by Me Marine LEONARDIS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid AVAYA INTERNATIONAL ENTREPRISES LIMITED is the sole member (the "Sole Member") of the private limited liability company "société à responsabilité limitée" AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l., having its registered office in L-1260 Luxembourg, 99, rue de Bonnevoie, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 80.572, incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on December 29, 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 774 of September 18, 2001, and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed received by M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on March 18, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 823 of August 26, 2005 (hereinafter referred to as the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company, requested the undersigned notary to act its following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five Euros (EUR 25.-) so as to bring it from its present amount of eight million three hundred twenty-three thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 8,323,750.-) represented by three hundred thirty-two thousand nine hundred and fifty (332,950.-) corporate units of twenty-five Euros (EUR 25.-) each to the amount of eight million three hundred twenty-three thousand seven hundred and seventy-five Euros (EUR 8,323,775.-) represented by three hundred thirty-two thousand nine hundred and fifty-one (332,951.-) corporate units of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Sole Member resolves to issue one (1) corporate unit with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-), having the same rights and obligations as the existing three hundred thirty-two thousand nine hundred and fifty (332,950.-) corporate units of the Company. The new corporate unit will be issued with an aggregate share premium amounting to thirteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and seventy-five Euros (EUR 13,999,975.-).

Subscription and Payment

There now appears M^e Marine LEONARDIS, previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of AVAYA INTERNATIONAL ENTREPRISES LIMITED, prenamed, by virtue of a power of attorney;

The appearing party, represented as here above stated, declares to subscribe for one (1) new corporate unit with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) and to make payment of such new corporate unit and the share premium in full by a contribution in cash in the amount of thirteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and seventy-five Euros (EUR 13,999,975.-).

It results from a blocking certificate and a confirmation letter issued by a bank that the amount of fourteen million Euros (EUR 14,000,000.-) is at the Company's disposal.

Third resolution

The Sole Member resolves to amend article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the above capital increase of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«The subscribed capital is set at EUR 8,323,775.- (eight million three hundred twenty-three thousand seven hundred and seventy-five Euros), represented by 332,951 (three hundred thirty-two thousand nine hundred and fifty-one) corporate units of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.»

Fourth resolution

The Sole Member resolves to grant authorization to any one manager of the Company, with single signatory power, and/or to any lawyer of the law firm Wildgen in Luxembourg, to carry out any action in relation to or necessary to implement or incidental to the above taken resolutions.

Declarations, Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately five thousand three hundred euro (EUR 5,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the day stated at the beginning of this document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-septième jour de septembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

La société AVAYA INTERNATIONAL ENTREPRISES LIMITED, ayant son siège social à The Atrium, Block A, Blackthorn Road, Sandyford Business Park, Sandyford Dublin 18 (Irlande) et son siège de gestion et de contrôle principal à L-1260 Luxembourg, 99 rue de Bonnevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81.868,

dûment représentée par Maître Marine LEONARDIS, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée dans le même temps par les autorités en charge de l'enregistrement.

Ladite AVAYA INTERNATIONAL ENTREPRISES LIMITED est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 99, rue de Bonnevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.572, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 29 décembre 2000, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 774 du 18 septembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 18 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 823 du 26 août 2005 (ci-après dénommée la «Société»).

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de huit millions trois cent vingt-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 8.323.750,-) représenté par trois cent trente-deux mille neuf cent cinquante (332.950) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune au montant de huit millions trois cent vingt-trois mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 8.323.775,-) représenté par trois cent trente-deux mille neuf cent cinquante et une (332.951) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre une (1) part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et les mêmes droits et obligations que les trois cent trente-deux mille neuf cent cinquante (332.950) parts sociales existantes de la Société. La nouvelle part sociale sera émise avec une prime d'émission totale de treize millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 13.999.975,-).

Souscription et Libération

Comparet maintenant Maître Marine LEONARDIS, prénommée, agissant en tant que fondée de pouvoir de AVAYA INTERNATIONAL ENTREPRISES LIMITED, prénommée, en vertu d'une procuration;

La partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, déclare souscrire une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et libérer intégralement cette nouvelle part sociale ainsi que la prime d'émission par un apport en numéraire d'un montant de treize millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 13.999.975,-).

Il résulte d'un certificat de blocage et d'une lettre de confirmation émise par une banque que le montant de quatorze millions d'euros (EUR 14.000.000,-) est à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital de la Société ci-dessus, qui devra dorénavant être lu comme il suit:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 8.323.775,- (huit millions trois cent vingt-trois mille sept cent soixante-quinze euros), représenté par 332.951 (trois cent trente deux mille neuf cent cinquante et une) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature unique, et/ou tout avocat de l'étude Wildgen à Luxembourg, à accomplir toute action en relation ou nécessaire à l'exécution ou accessoire aux résolutions prises ci-dessus.

Déclarations, Frais, Évaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à cinq mille trois cents euros (EUR 5.300,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LEONARDIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2012. LAC/2012/43252. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121058/137.

(120164176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Mete S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.491.

Il résulte d'une lettre datée du 20 septembre que, Monsieur Michel Schaeffer a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Michel Schaeffer.

Référence de publication: 2012120964/10.

(120163061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Merp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.464.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012120963/9.

(120163018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Captain Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.922.

Les comptes annuels au 30 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERCURE INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012120962/11.

(120163304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Marchese Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 78.054.

Le bilan au 21 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012120958/10.

(120163362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Lux Moebel TEC Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange-Gare, 1, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 150.975.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au bureau de comptabilité Gilbert BERNABEI, L-4155 Esch-sur-Alzette, 25, rue Léon Jouhaux en date du 21 septembre 2012

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide de changer le siège social de L-5627 Mondorf-les-Bains, 13-15, avenue Lou Hemmer vers L-5690 Ellange-Gare, 1 route de Remich.

Mondorf-les-Bains, le 21 septembre 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012120938/14.

(120163052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Luxembourg Future Lane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 59.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012120939/9.

(120163162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Auto Avenir Plus s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.989.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AUTO AVENIR PLUS SàRL tenue au siège social le 21 septembre 2012 à 11 heures

Résolutions

L'Assemblée décide la radiation:

- de l'Associée:

BUCCI-FEY Hélène

Née le 22/10/1963 à Moyeuvre-Grande (France)

Demeurant à Rue des Roses, 55,

F-57120 Rombas (France)

Propriétaire de 50 parts

L'Assemblée décide la modification du nombre de parts:

- de l'Associée:

BUCCI-SALVAGGIO Antonella

Née le 16/08/1966 à Moyeuvre-Grande (France)

Demeurant à Rue des Vergers, 24,

F-57120 Rombas (France)

Propriétaire de 100 parts

L'Assemblée décide la radiation:

- du gérant unique:

BUCCI Franco

Né le 07/03/1969 à Moyeuvre-Grande (France)

Demeurant au Square Charles Gounod, 1 bis,

F-57120 Rombas (France)

L'Assemblée décide la nomination:

- d'un gérant administratif:

BUCCI-SALVAGGIO Antonella

Née le 16/08/1966 à Moyeuvre-Grande (France)

Demeurant à Rue des Vergers, 24,

F-57120 Rombas (France)

d'un gérant technique:

- BILAINE François, Pierre

Né le 16/03/1968 à Metz (France)

Demeurant à Rue de Snorroy, 24,

F-57140 Norroy-le-Veneur (France)

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

LUSATTI Gérard / BUCCI-FEY Hélène / BUCCI-SALVAGGIO Antonella

Secrétaire / Scrutateur / Présidente

Référence de publication: 2012121057/45.

(120163547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

**Kglynvest - Mundi S.A., Société Anonyme,
(anc. Kglynvest - Mundi S.à r.l.).**

Siège social: L-9870 Wintrange, 35A, A Staeves.

R.C.S. Luxembourg B 124.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120901/11.

(120163021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

L'Hôtel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4621 Differdange, 2A, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 143.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012120905/9.

(120163378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

La Table de Frank S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 10, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 161.179.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/09/2012.

Référence de publication: 2012120910/10.

(120163192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Las Palmeras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.547.

Le bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/09/2012.

Référence de publication: 2012120913/11.

(120163100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

LBREP II Fox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.575,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.121.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

LBREP II Fox S.à r.l.

Référence de publication: 2012120914/13.

(120163347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

LBREP II Fox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.575,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.121.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

LBREP II Fox S.à r.l.

Référence de publication: 2012120915/13.

(120163348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

BSF Lux Transport Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 10A, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 171.503.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Steven Dominique BREGEOT, gérant de société, né à Verdun, France, le 20 octobre 1981, demeurant à F-54440 Herserange, 27, rue du 11 novembre.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «BSF LUX TRANSPORT SARL».

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Roeser.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger d'effectuer pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, l'expédition, la manutention, le stockage, la distribution et le transport de documents, de courrier et de toutes autres marchandises jusqu'à une masse maximum de 3,5 tonnes ainsi que le transport de marchandises et de locations de véhicules tout tonnage sous forme ADR ou non, commissionnaire de transport, négoce, import, export, courtage, consultant.

Elle peut faire toutes opérations civiles, commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'une ou l'autre branche de son objet ou de nature à en développer ou faciliter la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie de fusion, de souscription, de participation financière ou autrement dans toutes les sociétés existantes ou à créer tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger dont l'objet serait analogue au sien.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présente-ment fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:

M. Steven BREGEOT, préqualifié: 100 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

Assemblée générale

Les fondatrices prénommées, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constituées en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L-3396 Roeser, 10A, rue de l'Alzette.

2) La société sera gérée par un gérant, savoir:

Monsieur Steven Dominique BREGEOT, gérant de société, né à Verdun, France, le 20 octobre 1981, demeurant à F-54440 Herserange, 27, rue du 11 novembre.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: S. Bregeot, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 17 septembre 2012. Relation: CAP/2012/3506. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 19 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121076/109.

(120163770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Compagnie Financière Privée, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 4.228.

L'an deux mille douze, le dix-sept septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jérôme LESAFFRE, dirigeant de société, né le 12 septembre 1958 à Neuilly-sur-Seine, demeurant professionnellement au 31 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ici représenté par Me Nathalie OLLAGNIER, avocat, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Luxembourg, le 17 avril 2012.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- qu'il est le seul actionnaire de la société Compagnie Financière Privée (la «Société»), société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 31, Boulevard du Prince Henri et un capital social de sept cent deux mille quatre cent trente-huit euros (702.438,00,-EUR), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Prosper-Robert ELTER, alors de résidence à Clervaux, en date du 3 août 1948, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 77 du 2 octobre 1948 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1568 en date du 26 juin 2008.

- que l'ordre du jour est le suivant:

1. Changement de l'objet social de la Société et modification en conséquence de l'article 4 des statuts de la Société.
2. Divers.

- qu'après délibération, il a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'actionnaire unique a pris la résolution de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prestation de services administratifs et de bureau ainsi que toutes activités se rattachant à cet objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.

En outre, la société a pour objet tous actes, transactions, opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière civile, commerciale et financière se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent favoriser l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que tout travail

administratif, d'intermédiaire commercial, de marketing et de mandats d'organisation technique; l'acquisition, la vente, la détention, la mise en valeur d'immeubles pour compte propre, ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

La société a pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Ollagnier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2012. LAC/2012/43316. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121088/75.

(120163722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

In the year two thousand and twelve on the twenty-fourth day of August.

Before us Me Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1. GS Capital Partners 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3229710 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors 2000, L.L.C., here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2. GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships - Cayman Islands under registration number 12329 having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting

through its general partner GS Advisors 2000, L.L.C., here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

3. GS Capital Partners 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Charlottenburg under registration number HRA no 31607, having its registered office at Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, acting through its general partner Goldman Sachs Management GP GmbH, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-atlaw, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

4. GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207587 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

5. Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207589 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

6. GS Capital Partners V Institutional, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3863846 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors V, LLC here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

7. GS Capital Partners V Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3953218 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP V Advisors, L.L.C., here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

8. GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under registration number 15650 having its registered office at Uglan House, 308 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP V Offshore Advisors, L.L.C., here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

9. GS Capital Partners V GmbH & Co KG a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt/ Main under registration number HRA no 42401 having its registered office at Messeturm, FriedrichEbert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/Main, Germany, acting through its managing limited partner GS Advisors, L.L.C., here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

10. Goldman Sachs ISS Investors, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under registration number 16293, having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS ISS Advisors, L.L.C., here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

11. EQT III Limited, a limited liability company organised under the laws of the Bailiwick of Guernsey, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 3719, having its registered offices at Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey GY1 3RA, Channel Islands, acting (1) in its capacity as general partner of EQT III (General Partner) LP in turn acting in its capacity as general partner to EQT III UK No. 1 Limited Partnership, EQT III UK No. 2 Limited Partnership, EQT III UK No. 3 Limited Partnership, EQT III UK No. 4 Limited Partnership, EQT III UK No. 5 Limited Partnership, EQT III UK No. 6 Limited Partnership, EQT III UK No. 7 Limited Partnership, EQT III UK No. 8 Limited Partnership, EQT III UK No. 9 Limited Partnership, EQT III US No. 1 Limited Partnership, EQT III US No. 2 Limited Partnership, EQT III US No. 3 Limited Partnership, in its capacity as managing limited partner of EQT III GmbH & Co. KG and (2) in its capacity as manager of the EQT III Co-Investment Scheme and as general partner to the EQT III ISS Co-Investment Limited Partnership here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

12. EQT IV Limited a Guernsey limited liability company, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 41751, having its registered offices at Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey GY1 3RA, Channel Islands, acting in its capacity as general partner of EQT IV (General Partner) Limited Partnership, in turn acting in its capacity as general partner of the EQT IV (No. 1) Limited Partnership, EQT IV (No. 2) Limited Partnership and EQT IV ISS Co-Investment Limited Partnership, in its capacity as managing limited partner of EQT IV GmbH & Co. KG and as manager of the EQT IV Co-Investment Scheme here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

13. FS TM S.à r.l., a private limited company constituted under the laws of Luxembourg on the 27 March 2012 by the undersigned notary, having its registered office in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, registered with the Luxembourg

Trade and Companies Register under number B 169.162, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

14. FS Management 4 S.à r.l., a private limited company constituted under the laws of Luxembourg on the 27 March 2012 by the undersigned notary, having its registered office in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168.297, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

15. Christoph Paul Sander, born on 11 January 1962, in Beirut with private address at 43, The Avenue, Tadworth, KT 2D5 DB Surrey, United Kingdom, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

16. Lulep AB, a private limited liability company constituted under the laws of Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under registration number 556534-9320, having its registered office at Radlosavagen 1, 11265 Stockholm, Sweden, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

17. MPP Invest 1 SA, a Luxembourg public limited liability company, constituted under the laws of Luxembourg on the 13 October 2009 by the undersigned notary, having its registered office in having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.547, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

18. MPP Invest 3 SA, a Luxembourg public limited liability company, constituted under the laws of Luxembourg on the 9 February 2010 by the undersigned notary, having its registered office at 2, rue du Fossé, L1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B151.229, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the proxyholders of the above named persons and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed are the participants of "FS Invest S.à r.l.", having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.851 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, on April 28, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on September 26, 2005 number 944. The articles of incorporation were last modified before the undersigned notary on July 26, 2012, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Which appearing persons, acting in their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Increase of the issued capital and acceptance of subscriptions of parts by the new participants 2337323 Ontario Limited and KIRKBI Invest A/S and payment up of such subscriptions by a contribution in cash.
- 2) Decision to consequently amend Article 7, paragraph 1 of the Company's Articles to reflect the above resolution.
- 3) Amendment and restatement of Article 8.
- 4) Amendment and restatement of the first paragraph of Article 10.
- 5) Insertion of a further paragraph into Article 11.

Then, the participants take the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the subscribed capital of the Company by an amount of five hundred forty-five million five hundred sixty-nine thousand six hundred Danish Kroner (DKK 545,569,600.-) so as to raise it from its present amount of one billion five hundred seventy-nine million five hundred sixty-one thousand eight hundred Danish Kroner (DKK 1,579,561,800.-) to two billion one hundred twenty-five million one hundred thirty-one thousand four hundred Danish Kroner (DKK 2,125,131,400.-) by the issue of two million seven hundred twenty-seven thousand eight hundred forty-eight (2,727,848) new parts, having a par value of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) per part issued with an issue premium of one thousand one hundred sixty-four Danish Kroner and twenty-eight Oere (DKK 1,164.28) per part.

Subscription and Payment

Thereupon the existing participants decide to accept the subscriptions of the following parts:

- one million nine hundred and nine thousand four hundred ninety-four (1,909,494) new parts by the new participant 2337323 Ontario Limited, a limited liability company organised under the laws of Canada, having its registered office at 5650, Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5, Canada registered with the Ministry of Government Services of the Province of Ontario under the registration number 002337323, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

- eight hundred eighteen thousand, three hundred fifty-four (818,354) new parts by the new participant KIRKBI Invest A/S, a limited liability company organised under the laws of Denmark, having its registered office at Koldingvej 2, 7190 Billund, Denmark, registered with the Danish Business Authority under the registration number 31159830 here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The payment for the subscription is made by way of cash as has been evidenced to the undersigned notary. As a result the total amount of three billion seven hundred twenty-one million five hundred forty-eight thousand four hundred sixty-nine Danish Kroner and forty four Oere (DKK 3,721,548,469.44.-) is as of now at the disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 7, paragraph 1 of the Articles is amended and now reads as follows:

" **Art. 7.** The issued capital of the company is fixed two billion one hundred twenty-five million one hundred thirty-one thousand four hundred Danish Kroner (DKK 2,125,131,400.-) represented by ten million six hundred twenty-five thousand six hundred fifty-seven (10,625,657) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) each."

Third resolution

The general meeting decides to amend and re-state Article 8 of the Company's articles of incorporation to read as follows:

"Parts are transferable between existing participants provided the board of managers approves such transfer in advance and such transfer is otherwise subject to and in accordance with the provisions of any applicable shareholders' agreement (in particular, any pre-emption provisions and any consent rights enjoyed by any particular shareholders).

Transfer of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital and otherwise subject to and in accordance with the provisions of any applicable shareholders' agreement (in particular, any pre-emption provisions and any consent rights enjoyed by any particular shareholders). For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

For the purposes of the issue of parts, this shall be subject to and in accordance with any applicable shareholders' agreement (in particular, any pre-emption provisions and any consent rights enjoyed by any particular shareholders).

In the event of a transfer of parts without the required approval and compliance with any applicable shareholders' agreement (in particular, any pre-emption provisions and any consent rights enjoyed by any particular shareholders), the transferee cannot be registered in the register of participants or be acknowledged in any other respect as a holder of parts."

Fourth resolution

The general meeting decides to amend and re-state the first paragraph of Article 10 to read as follows:

"The company is administered by a board of managers consisting of at least four managers at any time. The managers are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period. The participants GS Capital Partners 2000, L.P., GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P., GS Capital Partners 2000 GmbH & Co Beteiligungs KG, GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P., Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000 L.P., Goldman Sachs Investments Ltd., GS Capital Partners V Fund, L.P., GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. and GS Capital Partners V GmbH & Co KG and any member of the Goldman Sachs group of companies that may replace any one or all such entities as investor in the company or become an additional investor in the company from time to time (together hereinafter referred to as the "GS Investors") acting through an investor designated by such GS Investors shall have the right to present a list of proposed managers for two seats on the board of managers. The managers appointed on proposal by the GS Investors shall be referred to as Class A managers. The participants EQT III Limited and EQT IV Limited and any member of the EQT group of companies that may replace any one or all such entities as investor in the company or become an additional investor in the company from time to time (together hereinafter referred to as the "EQT Investors") acting through an investor designated by the EQT Investors shall also have the right to present a list of proposed managers for two seats on the board of managers. The managers appointed on proposal by the EQT Investors shall be referred to as Class B managers. A vacancy in the office of a Class A manager shall be filled with a manager proposed by the GS Investors and a vacancy in the office of a class B manager shall be filled with a manager proposed by the EQT Investors. If so requested by the shareholder 2337323 Ontario Limited (referred to as "Investor O"), Investor O shall have the right to present a list of proposed managers for one seat on the board of managers. The manager appointed on proposal by Investor O shall be referred to as Class C manager. A vacancy in the office of the Class C manager shall be filled with a manager proposed by Investor O.

The general meeting of participants has the power to remove managers at any time without giving reasons. In such case, the manager replacing the removed manager shall be appointed in accordance with the same principles as the removed manager."

Fifth resolution

The general meeting decides to add the following paragraph to Article 11:

“The shareholders shall exercise their rights as shareholders to give effect to any provision in applicable shareholders’ agreements on transfer of shares and board nomination rights in the Company or in any of its subsidiaries.”

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand euro (7,000.- EUR).

There being no further business, the meeting is closed at .

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L’an deux mille douze, le vingt-quatre août.

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

Ont comparu:

1. GS Capital Partners 2000, L.P., une «limited partnership» (société en commandite simple) constituée et régie par le droit de l’Etat de Delaware, immatriculée au registre de l’Etat de Delaware sous le numéro 3229710 avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l’intermédiaire de son «general partner» GS Advisors 2000, L.L.C., ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé,

2. GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit des Îles Cayman, immatriculée au registre «Exempted Limited Partnerships» des Îles Cayman sous le numéro 12329 avec siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, agissant par l’intermédiaire de son «general partner» GS Advisors 2000, L.L.C., ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé,

3. GS Capital Partners 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG, une «limited partnership» constituée et régie par le droit allemand, immatriculée au registre de commerce de l’Amtsgericht Charlottenburg sous le numéro HRA no 31607, avec siège social à Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, agissant par l’intermédiaire de son «general partner» Goldman Sachs Management GP GmbH, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé,

4. GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit de l’Etat de Delaware, immatriculée au registre de l’Etat de Delaware sous le numéro 3207587 avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l’intermédiaire de son «general partner» GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé,

5. Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit de l’Etat de Delaware, immatriculée au registre de l’Etat de Delaware sous le numéro 3207589 avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l’intermédiaire de son «general partner» GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé,

6. GS Capital Partners V Institutional, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit de l’Etat de Delaware, immatriculée au registre de l’Etat de Delaware sous le numéro 3863846 avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l’intermédiaire de son «general partner» GS Advisors V, LLC ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé;

7. GS Capital Partners V Fund, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit de l’Etat de Delaware, immatriculée au registre de l’Etat de Delaware sous le numéro 3953218 avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l’intermédiaire de son «general partner» GSCP V Advisors, L.L.C., ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé,

8. GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. une «limited partnership» constituée et régie par le droit des Îles Cayman, immatriculée au registre des «Exempted Limited Partnerships» des Îles Cayman sous le numéro 15650 avec siège social à Ugland House, 308 George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, agissant par l’intermédiaire de son «general partner»

GSCP V Offshore Advisors, L.L.C., ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

9. GS Capital Partners V GmbH & Co KG, une «limited partnership» constituée et régie par le droit allemand, immatriculée au registre de commerce de l'Amtsgericht Frankfurt/ Main sous le numéro HRA no 42401 avec siège social à Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D60323 Frankfurt/Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son «managing limited partner» GS Advisors, L.L.C., ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

10. Goldman Sachs ISS Investors, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit des Îles Cayman, immatriculée au registre «Exempted Limited Partnerships» des Îles Cayman sous le numéro 16293, avec siège social à Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ISS Advisors, L.L.C., ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

11. EQT III Limited, une société à responsabilité limitée organisée en vertu des lois du Bailiwick of Guernsey, immatriculée au registre de l'Île de Guernsey sous le numéro 3719, avec siège social à Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3RA, Channel Islands, agissant (1) en qualité de «general partner» de EQT III (General Partner) LP qui à son tour agit en qualité de «general partner» de EQT III UK No. 1 Limited Partnership, EQT III UK No. 2 Limited Partnership, EQT III UK No. 3 Limited Partnership, EQT III UK No. 4 Limited Partnership, EQT III UK No. 5 Limited Partnership, EQT III UK No. 6 Limited Partnership, EQT III UK No. 7 Limited Partnership, EQT III UK No. 8 Limited Partnership, EQT III UK No. 9 Limited Partnership, EQT III US No. 1 Limited Partnership, EQT III US No. 2 Limited Partnership, EQT III US No. 3 Limited Partnership, et en qualité de «managing limited partner» de EQT III GmbH & Co. KG et (2) de «manager» de EQT III Co-Investment Scheme et en qualité de «general partner» de EQT III ISS Co-Investment Limited Partnership, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

12. EQT IV Limited une société à responsabilité limitée de Guernsey, immatriculée au registre de l'Île de Guernsey sous le numéro 41751, avec siège social à, Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3RA, Channel Islands, agissant en qualité de «general partner» de EQT IV (General Partner) Limited Partnership, à son tour agissant en sa capacité de «general partner» de EQT IV (No. 1) Limited Partnership, EQT IV (No. 2) Limited Partnership et EQT IV ISS Co-Investment Limited Partnership et de «managing limited partner» de EQT IV GmbH & Co. KG et de manager de EQT IV Co-Investment Scheme, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

13. FS TM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée le 27 mars 2012 par le notaire soussigné, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B169.162, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

14. FS Management 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée le 26 mars 2012 par le notaire soussigné, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B168.297, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

15. Christoph Paul Sander, né le onze janvier 1962 à Beirut, demeurant à 43, The Avenue, Tadworth, Surrey KT205DB, Royaume-Uni, ici représenté par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé.

16. Lulep AB, une société à responsabilité limitée suédoise, enregistrée auprès du Swedish Companies Registration Office sous le numéro 556534-9320, ayant son siège social à Radlosavagen 1, 11265 Stockholm, Suède, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

17. MPP Invest 1 SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée le 13 octobre 2009 par le notaire soussigné ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.547, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

18. MPP Invest 3 SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée le 9 février 2010 par le notaire soussigné ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.229, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés sont les associés de la société à responsabilité limitée «FS Invest S.à r.l.», ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.851 «la Société», constituée suivant acte du notaire soussigné Maître Paul BETTINGEN, le 28 avril 2005, publié au «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C» le 26 septembre 2005 numéro 944. Les statuts ont été modifiés en dernier devant le notaire précité le 26 juillet 2012, pas encore publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesquels comparants, en qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:
Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Agenda

- 1) Augmentation du capital émis et acceptation des souscriptions des parts par les nouveaux associés 2337323 Ontario Limited et Kirkbi Invest A/S et paiement de la souscription par un apport en espèces.
 - 2) Modifier l'article 7, alinéa 1 des Statuts de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées.
 - 3) Modification et refonte de l'article 8.
 - 4) Modification et refonte du premier paragraphe de l'article 10.
 - 5) Insertion d'un paragraphe supplémentaire à l'article 11.
- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de cinq cent quarante-cinq millions cinq cents soixante-neuf mille six cents Couronnes Danoises (DKK 545,569,600) afin de l'augmenter du montant actuel d'un milliard cinq cent soixante-dix-neuf millions cinq cent soixante-et-un mille huit cent Couronnes Danoises (DKK 1,579,561,800) à deux milliards cent vingt-cinq millions cent trente-et-un mille quatre cents Couronnes Danoises (DKK 2,125,131,400) par l'émission de deux millions sept cent vingt-sept mille huit cent quarante-huit (2,727,848) nouvelles parts, ayant une valeur nominale de deux cent Couronnes Danoises (DKK 200.-) par part émises avec une prime d'émission de mille cent soixante-quatre Couronnes Danoises et vingt-huit Oere (DKK 1,164.28) par part.

Souscription et Paiement

Ensuite, les associés existants ont déclaré accepter la souscription des parts suivantes:

- un million neuf cents neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (1,909,494) nouvelles parts par le nouvel associé 2337323 Ontario Limited, une société à responsabilité limitée de droit canadien, ayant élu domicile professionnel à 5650, Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5, Canada et enregistrée au Ministère des Services gouvernementaux de la Province de l'Ontario sous le numéro 002337323, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.
- huit cent dix-huit mille trois cent cinquante-quatre (818,354) nouvelles parts par le nouvel associé Kirkbi InvestA/S, une société à responsabilité limitée sous droit danois, ayant élu domicile professionnel à Koldingvej 2, 7190 Billund, Danemark et enregistrée au Danish Business Authority sous le numéro 31159830, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La preuve de paiement en espèces pour la souscription a été fournie au notaire soussigné. En conséquence la somme totale de trois milliards sept cents vingt-et-un millions cinq cents quarante-huit mille quatre cent soixante-neuf Couronnes Danoises et quarante-quatre Oere (DKK 3,721,548,469.44) est dès à présent à disposition de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précitée, l'Article 7, alinéa 1 des Statuts est amendé et s'énonce à présent comme suit:

« **Art. 7.** Le capital émis de la société est fixé à deux milliards cent vingt-cinq millions cent trente-et-un mille quatre cent Couronnes Danoises (DKK 2,125,131,400) représenté par dix millions six cent vingt-cinq mille six cent cinquante-sept (10,625,657) parts de deux cents Couronnes Danoises (DKK 200.-) chacune.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier et de refondre l'article 8 des Statuts comme suit:

«Les parts ne sont cessibles entre les associés existants qu'avec l'agrément préalable du conseil de gérance et conformément aux dispositions de tout pacte d'associés en vigueur (en particulier, toute clause de préemption et tout droit de consentement jouis par n'importe quel associé).

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et conformément aux dispositions de tout pacte d'associés en vigueur (en particulier, en particulier, toute clause de préemption et tout droit de consentement jouis par n'importe quel associé).

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Pour les fins de l'émissions de parts, ceci sera sujet à et conformément aux dispositions de tout pacte d'associés en vigueur (en particulier, toute clause de préemption et tout droit de consentement jouis par n'importe quel associé).

En cas de transfert de parts sans l'agrément requis et conformément aux dispositions de tout pacte d'associés en vigueur (en particulier, toute clause de préemption et tout droit de consentement jouis par n'importe quel associé), le cessionnaire ne pourra être inscrit dans le registre des associés ni reconnu à quelque titre que ce soit comme détenteur de parts.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier et de refondre le premier paragraphe de l'article 10 des Statuts comme suit:

«La société est administrée par un conseil de gérance composé en toutes circonstances d'au moins quatre gérants. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée. Les associés participants GS Capital Partners 2000, L.P., GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P., GS Capital Partners 2000 GmbH & Co Beteiligungs KG, GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P., Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000 L.P., Goldman Sachs Investments Ltd., GS Capital Partners V Fund, L.P., GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. and GS Capital Partners V GmbH & Co KG ainsi que tout membre du groupe de sociétés Goldman Sachs pouvant remplacer n'importe quelle ou toutes entités en qualité d'investisseur de la société ou devenir un investisseur supplémentaire de la société (ensemble ici mentionnés les GS Investors) agissant par l'intermédiaire d'un investisseur désigné par les GS Investors pourront présenter une liste de gérants aux fins de pourvoir à deux sièges au conseil de gérance. Les gérants ainsi nommés sur proposition des GS Investors seront désignés gérants de catégorie A. Les associés EQT III Limited et EQT IV Limited ainsi que tout membre du groupe de sociétés EQT pouvant remplacer n'importe quelle ou toutes entités en qualité d'investisseur de la société ou devenir un investisseur supplémentaire de la société (ensemble ici mentionnés les "GS Investors") agissant par l'intermédiaire d'un investisseur désigné par les EQT Investors pourront présenter une liste de gérants aux fins de pourvoir à deux sièges au conseil de gérance. Les gérants ainsi nommés sur proposition des EQT Investors seront désignés gérants de catégorie B. Si demandé par l'associé 2337323 Ontario Limited (ici défini l' "Investor O"), Investor O pourra présenter une liste de gérants aux fins de pourvoir à un siège au conseil de gérance. Le gérant ainsi nommé sur proposition de l'Investor O sera désigné gérant de catégorie C. En cas de vacance d'un poste de gérant de catégorie C, il sera pourvu à son remplacement par un gérant proposé par l'Investor O.

L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer les gérants ad nutum en toutes circonstances. Dans un tel cas, le gérant qui remplace le gérant révoqué sera nommé selon les mêmes principes que le gérant révoqué.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 11 des Statuts comme suit:

«Les associés exerceront leurs droits d'associés afin de donner effet à toutes les disposition de tout pacte d'associés concernant la cession de parts sociales et les droits de nomination de gérants dans la Société comme dans chacune de ses filiales.»

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros (7.000,- EUR).

Etant donné l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la séance est levée à .

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation données au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hinz, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 août 2012. Relation: EAC/2012/11443. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012121200/397.

(120163791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

LA Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9230 Diekirch, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 146.465.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil de gérance datée du 20 Septembre 2012

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance de la société lors de sa réunion en date du 20.09.2012:

- Acceptation de la révocation de Ronald DETHOMAS comme gérant

- Acceptation de la nomination de Romain FUSENIG comme gérant (domicilié à 130 Route des Ardennes, L-9145 Erpeldange) à durée indéterminée

Hans BERGER.

Référence de publication: 2012123235/13.

(120162937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Viewpoint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 65.980.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 juillet 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 août 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012121551/13.

(120162848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.940.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of September.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A., a société en commandite par actions, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 12 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 844 of 23 April 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.940 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Marc Loesch, prenamed, of 12 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1126 of 3 May 2012. The meeting was declared open at 3.00 p.m. by Nicolas Gauzès, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Flora Gibert, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Flora Gibert, prenamed, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of one hundred fifty-one thousand two hundred euro (EUR 151,200.-) to one hundred fifty-one thousand three hundred euro (EUR 151,300.-).

2 To issue seven thousand two hundred twenty-two (7,222) new class B1 redeemable preferred shares and two thousand seven hundred seventy-eight (2,778) new class B2 redeemable preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

3 To acknowledge the waiver by all existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept the subscription for these newly issued class B1 redeemable preferred shares and class B2 redeemable preferred shares, together with payment of an aggregate share premium amounting to four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred euro (EUR 4,999,900.-), by the limited shareholders of the Company and to accept payment in full for such newly issued class B1 redeemable preferred shares and class B2 redeemable preferred shares by a contribution in cash.

4 To amend the article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders,

the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of one hundred fifty-one thousand two hundred euro (EUR 151,200.-) to one hundred fifty-one thousand three hundred euro (EUR 151,300.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue seven thousand two hundred twenty-two (7,222) new class B1 redeemable preferred shares and two thousand seven hundred seventy eight (2,778) new class B2 redeemable preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of the Company had decided to waive their preferential subscription rights with respect to the new class B1 redeemable preferred shares and the new class B2 redeemable preferred shares.

Subscription and Payment

Thereupon appeared (i) Efeu LuxCo S.a r.l., a private limited liability company, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.922 (the "Subscriber 1"), and (ii) PP LuxCo 1 S.a r.l., with a share capital of twelve thousand six hundred twenty euros (EUR 12,620), having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.139 (the "Subscriber 2" and together with the Subscriber 1 the "Subscribers"),

both represented by Nicolas Gauzes, prenamed,

by virtue of two proxies under private seal, which proxies, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Thereupon the Subscribers declared to subscribe for the new class B1 redeemable preferred shares and the new class B2 redeemable preferred shares as follows:

Subscribers	Class and number of shares and amount paid (EUR)	Share premium (EUR)	Total Amount paid in (EUR)
Subscriber 1	7,222 Class B1 redeemable preferred shares 72,22	3,611,037.78	3,611,110.00
Subscriber 2	2,778 Class B2 redeemable preferred shares 27.78	1,388,862.22	1,388,890.00
Total		4,999,900.00	5,000,000.00

The Subscribers further declared to fully pay in such shares together with a share premium by a contribution in cash in the aggregate amount of five million euro (EUR 5,000,000.-). The amount five million euro (EUR 5,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment as described above.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred fifty-one thousand three hundred euro (EUR 151,300.-) divided into:

(i) nine million seven hundred forty-nine thousand eight hundred ninety-seven (9,749,897) class A1 ordinary shares (the "Class A1 Ordinary Shares"),

(ii) three million seven hundred fifty thousand three (3,750,003) class A2 ordinary shares (the "Class A2 Ordinary Shares"),

- (iii) one million five hundred thousand (1,500,000) class A3 ordinary shares (the "Class A3 Ordinary Shares"), (collectively the "Class A Ordinary Shares") which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Class A Shareholders"); and
- (iv) ninety-three thousand eight hundred eighty-eight (93,888) class B1 redeemable preferred shares (the "Class B1 RPS"), and
- (v) thirty-six thousand one hundred twelve (36,112) class B2 redeemable preferred shares (the "Class B2 RPS"), (collectively the "RPS") which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) in representation of their limited partnership interest in the Company (the "RPS Shareholders"); and
- (vi) one hundred (100) class C shares (the "Class C Shares"), which shall be held by the unlimited partners (associés commandités), in representation of their unlimited partnership interest in the Company (the "Class C Shareholders").

Each issued share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

The RPS are redeemable in accordance with these Articles of Incorporation and the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 3.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq septembre,

par-devant nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, le dernier nommé restant dépositaire du présent acte,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A., une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 12 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 844 du 23 Avril 2010 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151.940 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Marc Loesch, prénommé, en date du 12 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1126 du 3 mai 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Maître Nicolas Gauzès, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Flora Gibert, clerc de Notaire, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Flora Gibert, prénommée domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-) afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante et un mille deux cents euros (EUR 151.200,-) à cent cinquante et un mille trois cents euros (EUR 151.300,-).

2 Emission de sept mille deux cent vingt-deux (7.222) actions préférentielles rachetables de catégorie B1 et deux mille sept cent soixante-dix-huit (2.778) actions préférentielles rachetables de catégorie B2, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3 Constat de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants et acceptation de la souscription de ces nouvelles actions préférentielles rachetables de catégorie B1 et nouvelles actions préférentielles rachetables de catégorie B2, ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant global de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents euros (EUR 4.999.900,-), par les actionnaires commanditaires de la Société et

acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions préférentielles rachetables de catégorie B1 et actions préférentielles rachetables de catégorie B2 par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-) afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante et un mille deux cents euros (EUR 151.200,-) à cent cinquante et un mille trois cents euros (EUR 151.300,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre sept mille deux cent vingt-deux (7.222) actions préférentielles rachetables de catégorie B1 et deux mille sept cent soixante-dix-huit (2.778) actions préférentielles rachetables de catégorie B2, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existants de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission des nouvelles actions préférentielles rachetables de catégorie B1 et des nouvelles actions préférentielles rachetables de catégorie B2.

Souscription et paiement

Ensuite ont comparu (i) Efeu LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.922 (le «Souscripteur 1») et (ii) PP LuxCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec un capital social de douze mille six cent vingt euros (EUR 12.620), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.139 (le «Souscripteur 2») et ensemble avec le Souscripteur 1, les «Souscripteurs»),

tous deux représentés par Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu de deux procurations sous seing qui, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte.

Les Souscripteurs ont déclaré souscrire les nouvelles actions préférentielles rachetables de catégorie B1 et actions préférentielles rachetables de catégorie B2 comme suit:

Souscripteurs	Catégories et nombres d'actions, montant payé (EUR)	Prime d'émission (EUR)	Montant total libéré (EUR)
Souscripteur 1	7.222 actions préférentielles rachetables de catégorie B1, 72,22	3.611.037,78	3.611.110,00
Souscripteur 2	2.778 actions préférentielles rachetables de catégorie B2, 27,78	1.388.862,22	1.388.890,00
Total		4.999.900,00	5.000.000,00

Les Souscripteurs ont déclaré libérer intégralement, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission, ces nouvelles actions préférentielles rachetables de catégorie B1 et actions préférentielles rachetables de catégorie B2 par un apport en numéraire d'un montant total de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-). Le montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société en vue de refléter les résolutions précédentes. Cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis est fixé à cent cinquante et un mille trois cents euros (EUR 151.300,-), représenté par:

(i) neuf millions sept cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (9.749.897) actions ordinaires de catégorie A1 (les «Actions Ordinaires de Catégorie A1»),

(ii) trois millions sept cent cinquante mille trois (3.750.003) actions ordinaires de catégorie A2 (les «Actions Ordinaires de Catégories A2»),

(iii) un million cinq cent mille (1.500.000) actions ordinaires de catégorie A3 (les «Actions Ordinaires de Catégorie A3»),

(ensemble les «Actions Ordinaires de Catégorie A») qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie A»); et

(iv) quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-huit (93.888) actions préférentielles rachetables de catégorie B1 (les «APR de Catégorie B1»), et

(v) trente-six mille cent douze (36.112) actions préférentielles rachetables de catégorie B2 (les «APR de Catégorie B2»),

(ensemble les «APR»), qui seront détenues par actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires d'APR»); et

(vi) cent (100) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), qui seront détenues par les actionnaires commandités, en représentation de leur engagement illimité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie C»).

Chaque action de chaque catégorie a une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) et chaque action est entièrement libérée.

Les APR sont rachetables conformément aux présents Statuts et aux Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Remich, le 10 septembre 2012, REM/2012/1097. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121478/244.

(120163787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

E.R.M. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 82.392.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012120759/10.

(120163157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Eggborough HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 152.051.

La dénomination sociale de l'Associé de la Société Strategic Master Value Fund, Ltd doit se lire comme suit:
Strategic Value Master Fund, Ltd

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Julien Goffin
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012120769/13.

(120163310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Elastik S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5892 Alzingen, 20, rue Jean Wolter.
R.C.S. Luxembourg B 124.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012120782/10.

(120163020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Immo Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 85, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 136.851.

Extrait de la décision des associés adoptée le 13 avril 2012

Conformément à la cession de parts sociales du 13 avril 2012, Milan KRUSIC, demeurant à L-4177 Esch-sur-Alzette, 36 Cité Pierre Krier a vendu 250 parts sociales détenues dans la Société à Slavica KRUSIC, demeurant à L-2551 Luxembourg, 85 Avenue du X Septembre.

Conformément à la cession de parts sociales du 13 avril 2012, Milan KRUSIC, demeurant à L-2451 Luxembourg, 1 rue Rossini a vendu 1000 parts sociales détenues dans la Société à Andrea KRUSIC, demeurant à L-2451 Luxembourg, 1 rue Rossini.

Il a été décidé d'accepter et approuver les nouveaux associés Slavica KRUSIC & Andrea KRUSIC et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme
IMMO ESTATE SARL
Représenté par Slavica KRUSIC / Andrea KRUSIC
Associés

Référence de publication: 2012120855/21.

(120163152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

EB8 Mixer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 125.058.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2012120776/10.

(120163352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Elle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 69.992.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012120783/11.

(120163188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Elle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 69.992.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2010 ont été enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012120784/11.

(120163189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Elle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 69.992.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012120785/11.

(120163190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

ETF - EUROVIA TRAVAUX FERROVIAIRES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4714 Pétange, 2, rue Eucosider.
R.C.S. Luxembourg B 51.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fabienne TINELLI

Finance & Administratif

Référence de publication: 2012120792/11.

(120163337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Focus Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 111.094.

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012120798/9.

(120163288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Galileo Food S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 12, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 53.212.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012120823/9.

(120163350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Glaisins Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 133.100.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012120831/9.

(120163249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

GME Office Solutions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 5-7, Berlerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 161.868.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012120832/10.

(120163109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Exeter Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 35.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.563.

—
Par résolutions signées en date du 30 août 2011, l'associé unique a pris la décision suivant:

1. Nomination du réviseur d'entreprise agréé suivant pour une durée indéterminée à partir du 30 août 2011:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec siège social à 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistré sous le numéro d'immatriculation B 65477.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Pour la société

Johannes de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2012120775/17.

(120163090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.
